



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	M. Jean-Louis Glardon	
	Mme Claire Sarbach	
Ouverture de la séance :	19h37	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48, puis 49
	Quorum :	25
	Présents :	43 puis 44
	Excusés dans les délais :	5
	Absents :	0
	Assermenté en séance :	1
	Majorité de séance :	23

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller-ère-s présent-e-s, aux membres de la Municipalité, à la boursière, aux membres de la presse et du public.

1. Appel nominal

La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 18 mars 2024

Mme Stéphanie Braillard souhaite apporter deux modifications au point 6 du PV envoyé. En effet, il y a lieu de préciser ici qu'il s'agit de la procédure d'application et non de la loi elle-même :

« ... concernant la procédure d'abattage de trois peupliers... », puis « M. Yves Devaud, municipal, informe que, renseignement pris, le règlement d'application de la loi devrait sortir début mai 2024. Dès lors, la Commune appliquera la loi. »

M. François Clot demande des modifications par rapport aux zones mentionnées (point 7). Le texte original était : « En accord avec la proposition de la commission qui est de réduire encore la vitesse de cette zone tampon qui se trouve sur une étendue de route délimitée de chaque côté entre deux zones d'habitation où la vitesse est fixée à 50 km/h, ... ». Il soumet le texte suivant : « ...qui est de *réduire la vitesse à 60 km/h depuis le panneau actuel de limitation à 60 km/h, avant la déchetterie en venant de Les Cullayes, jusqu'au panneau d'entrée de localité actuel, avant Tempête de calme*, le municipal informe qu'il a initié de nouvelles demandes au département chargé des limitations de vitesse au sein de la DGMR. »

Suite aux corrections apportées, le PV corrigé est approuvé avec deux abstentions.

4. Assermentation d'un nouveau conseiller

M. Daniel Weisser a démissionné du Conseil et sera remplacé par M. Lionel de Pontbriand qui, ne pouvant être présent ce soir, sera assermenté en octobre. Mme Rachel Ribet ayant aussi démissionné, elle est remplacée par M. Raymond Müller qui se lève et prête serment devant l'assemblée. Le Conseil passe ainsi de 48 à 49 membres, dont 44 sont présents ce soir.

5. Communications du Bureau du Conseil

- La présidente, Mme C. Mueller, annonce que la rédaction du nouveau règlement du Conseil communal touche à sa fin. D'abord, la Municipalité sera informée des modifications proposées, puis le règlement devra passer au Canton pour validation avant d'être soumis au vote sur préavis du Bureau. Elle espère que cette procédure prendra fin en décembre 2024 lors de la dernière séance du Conseil.
- À propos de cette ultime séance de l'année, elle annonce qu'il est prévu que le Conseil siège au Tropiquarium suivi d'un repas d'ensemble. Par ailleurs, pour clore la législature en cours, l'assemblée de juin 2026 se tiendra à la salle du Grand Conseil à Lausanne.
- Comme indiqué dans l'ordre du jour, Madame Philippa King Rojo, après 14 ans dans la fonction de secrétaire du Conseil, a décidé de mettre fin à son activité. Après avoir lu sa lettre de démission, la présidente dit avoir apprécié leurs trois ans de collaboration et rend hommage à la ténacité, rigueur et engagement dont elle a fait preuve. Que de convocations, de PV, de courriers, courriels et dimanches de votation qui méritent bien quelques fleurs.
- Mme C. Mueller poursuit en disant que si la fonction de secrétaire est un rouage, largement invisible, elle est néanmoins essentielle au bon fonctionnement institutionnel. Le poste demande beaucoup de compétences et de flexibilité tout en nécessitant une certaine stabilité due aux processus qui sont assez complexes et demandent de l'expérience. Comme précisé dans le Règlement du Conseil communal, le poste peut être occupé par un ou une membre du Conseil sans toutefois être une obligation. Le cahier des charges et les exigences liés au poste ont été distribués aux membres du Conseil. Dans le cas où personne ne se présente au sein de l'assemblée, le Bureau du Conseil se propose d'ouvrir les candidatures à l'extérieur du Conseil.

6. Élection d'un-e nouveau-elle secrétaire du Conseil communal

- Comme personne ne se propose pour le poste de secrétaire, la présidente demande à l'assemblée de donner décharge au Bureau du Conseil afin de procéder à cet engagement selon un processus classique. Elle met au vote cette demande qui est acceptée à l'unanimité.
- Suite à la décharge accordée, le Bureau va mettre au concours externe et tenter de trouver un·e secrétaire pour le Conseil du mois d'octobre.

7. Élection d'un·e membre et d'un·e suppléant·e de la Commission permanente de recours en matière d'impôts et de taxes

- M. Philippe Chaubert a présenté sa démission en tant que membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôts et de taxes car il le juge incompatible avec les activités en ressources humaines qu'il exerce actuellement à la demande de la Municipalité et dont l'impartialité pourrait être contestée. La présidente lui demande de présenter brièvement le travail de cette commission.
 - Le rôle demande des compétences fiscales. Mme Corinne Mérat se propose pour le remplacer ce qui, dans un premier temps, est accepté et applaudi par l'assemblée.
 - Le syndic demande à M. P. Chaubert si cette élection est compatible avec les activités de la Commission de Gestion. La présidente relève que le Règlement du Conseil ne contient pas de précisions à ce propos. Dans l'immédiat, M. P. Chaubert dit ne pas posséder de preuves dans un sens ou un autre mais reviendra avec sa réponse durant la suite de la séance.
- M. Frédéric Maffei est élu en tant que suppléant à la Commission remplaçant Mme Sylvie Gobet qui a démissionné du Conseil communal fin 2023.

8. Élection d'un·e délégué·e à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Jorat Mézières – Essertes, AISFE

- M. Bernard Burri, un des délégués à l'Association, donne quelques précisions sur l'AISFE qui se réunit deux fois par année dont la séance de fin d'année est suivie d'une verrée. En faire partie ne demande pas de connaissances particulières. Le délégué M. Daniel Weisser, qui a démissionné du Conseil communal, est remplacé à l'AISFE par M. Claude Pasche, applaudi par l'assemblée.

9. Élections statutaires

Bureau

- La présidente décrit brièvement les tâches du Bureau du Conseil communal qui organise le travail du Conseil, communique avec la Municipalité et surveille la bonne tenue des processus de vote au sein du Conseil. De plus, le Bureau fonctionne en tant que Bureau électoral lors des scrutins qui ont lieu le dimanche entre trois et cinq fois par an. Cette année, le Bureau a également travaillé intensément sur la rédaction d'une révision du Règlement du Conseil communal de Servion.

À l'exception de la secrétaire, élue pour la durée de la législature, (art. 13 et 14 du Règlement communal), il s'agit d'élire chaque année les membres du Bureau, c'est-à-dire les président·e et vice-président·e du Conseil, ainsi que deux scrutateurs·trices et deux suppléant·e·s.

- Les scrutateur·trice·s, Mme Rosa Aeschlimann et M. Jean-Louis Gardon et les

scrutatrices·teurs suppléant·e·s, Mme Claire Sarbach et M. Patrick Allenbach sont réélu·e·s par acclamation.

Vice-présidence

M. Erwan Guillet est réélu en tant que vice-président.

Présidence

La présidente, Mme C. Mueller, est réélue et remercie le Conseil pour sa confiance.

10. Préavis municipal n° 04-2024 – 1ère partie – Comptes 2023 et

11. Préavis municipal n° 04-2024 – 2ème partie – Rapport de gestion de l'année 2023

- Le rapport de la Commission de gestion ayant été transmis au préalable par courriel aux membres du Conseil, Mme C. Mérat, rapporteuse, résume les points principaux du dit document :
 - La santé financière de la Commune est éclatante.
 - Le résultat financier de l'année 2023 est en effet excellent et génère, hors opérations comptables, un excédent de recette de 183 185,46 fr. par rapport à un budget équilibré. En particulier, la marge d'autofinancement reste excellente, l'endettement par habitants a diminué, des amortissements supplémentaires ont pu être réalisés.
 - Une gestion défensive au quotidien, ainsi que des dépenses lissées sur plusieurs années (par exemple routes) ainsi qu'un bas niveau d'investissement, expliquent ces excellents résultats et devraient encourager la Municipalité à être plus audacieuse dans ses investissements ou au niveau de ses dépenses courantes.
 - Dans ce contexte positif, le niveau d'imposition pourrait lui aussi être discuté. Bien entendu, l'augmentation de la population prévisible pour les prochaines années et les investissements importants qui y sont liés sont à considérer dans ces réflexions.
 - Tout en félicitant la Municipalité de sa bonne administration de la Commune et de ses finances, la Commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le préavis 04-2024 Rapport de gestion et comptes 2023.
- Se référant au texte du Rapport municipal (page 23), Mme Stéphanie Braillard demande si la diminution constatée en termes de tonnage des déchets compostables est une vraie bonne nouvelle. La municipale Mme Monique Ries lui répond que les chiffres relevés ne sont pas de vrais indicateurs car, comme le ramassage s'effectue seulement deux ou trois fois par année, ils peuvent varier selon le moment de la saisie.
- M. P. Chaubert, s'adressant en particulier à la Commission de gestion à propos de son propre rapport (point a), dit lire avec plaisir le Rapport de gestion produit par la Municipalité. Il demande à la Commission de préciser les changements qu'elle souhaiterait voir apportés au document dans une future version. Mme C. Mérat évoque quelques possibilités d'amélioration. M. P. Chaubert insiste sur la qualité du rapport municipal qui est de lecture facile et permet aux citoyens de ne pas devoir épilucher des éléments chiffrés parfois indigestes. En outre, le conseiller assure que si le Conseil accepte le rapport de la Commission de gestion, la Municipalité sera obligée d'y donner réponse.

La présidente précise que la Loi sur les communes (LC) stipule que le vote du Conseil ne porte pas sur le rapport d'une commission, mais sur les conclusions du préavis

municipal présenté. Ce sont elles seules qui sont votées par le Conseil, en général dans le but d'autoriser la municipalité à aller de l'avant avec ses projets, principalement en engageant les dépenses nécessaires. De surcroît, aucune action n'est nécessaire puisque la Commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le préavis présenté. M. Denys Kaba souhaite faire inscrire dans le PV le fait que le vote que donne le Conseil ne concerne pas le rapport de la Commission de gestion mais uniquement le préavis municipal présenté. La présidente confirme que tout rapport de commission est présenté au Conseil dans le but de l'orienter lors de son vote qui porte uniquement sur les conclusions d'un préavis municipal. Elle ajoute qu'il n'est pas du ressort du Conseil non plus de voter par rapport au contenu d'un préavis. Celui-ci demeure de la responsabilité de la Municipalité.

- Mme S. Braillard demande plus de précisions concernant l'étude de la biodiversité sur le territoire communal par l'entreprise Leuba, réputée en matière d'entretien des arbres mais non spécialiste de la biodiversité. Le syndic lui répond que si l'entreprise Leuba a été mandatée pour procéder à une étude sur l'état de la biodiversité sur l'ensemble du territoire communal c'est parce que la Municipalité souhaite dialoguer avec un seul interlocuteur dans le but d'obtenir un bilan global pour la Commune. Elle est en attente d'une réponse de faisabilité dans ce sens.
- M. Serge Theintz demande des clarifications concernant les dépenses pour le télé-réseau notamment au chiffre 8500.3140.85. La Boursière répond qu'il s'agit de l'entretien du télé-réseau. D'autre part, il souhaite connaître le montant estimé pour la réfection de la « petite ferme ». Le syndic lui répond que, pour l'instant, le chiffre n'est pas connu.
- Le préavis municipal 04-2024 est accepté à la majorité moins une abstention.

12. Préavis municipal n° 05-2024 concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la construction d'un cheminement piétonnier en sortie de village, le long de la route de Mollie-Margot et le chemin des 3 Communes à Les Cullayes

La présidente informe le Conseil que, contrairement à ce qui est indiqué dans le Règlement du Conseil communal (art. 44) qui stipule que les rapports des commissions doivent être remis au Bureau du Conseil 48 heures avant la séance, la Commission des finances n'a pas respecté les délais, ni même déposé aucun des rapports attendus. Ceci empêche la Municipalité ainsi que les conseiller-ère-s de se préparer correctement pour la séance. Par conséquent, le Bureau donne un avertissement à la Commission des finances en la priant dorénavant de respecter les délais impartis.

- M. F. Clot, rapporteur pour la Commission permanente des travaux sur le réseau routier, remercie la Municipalité d'avoir entendu, l'année précédente, la recommandation de la Commission qui était de créer un trottoir en sortie de village jusqu'au chemin des Trois Communes le long de la route de Mollie-Margot en direction de Savigny. La Commission est d'avis que cette initiative favorisera une mobilité douce et sécurisée sur une route de plus en plus fréquentée par des véhicules motorisés. Comme la Commission est toujours préoccupée par des questions de sécurité, elle souhaiterait toutefois, pour relier les deux trottoirs, voir l'ajout d'un passage piéton à la hauteur de la dernière maison de la localité en direction de Mollie-Margot car, à cet endroit, la visibilité est mauvaise. La Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- La lecture du rapport faite par M. Richard Sermier, président-rapporteur pour la Commission des finances, est inaudible. NDLR : La Commission des finances recommande l'adoption du préavis tel que présenté.
- M. Barthélémy Agaësse remercie la Municipalité d'avoir pris l'initiative de construire un chemin piétonnier. Il souhaite l'ajout de quelques buissons sur ce tronçon pouvant contribuer à un ressenti de sécurité amélioré. Le syndic dit en tenir en compte.
- Le préavis municipal 05-2024 est accepté à l'unanimité.

13. Préavis municipal n° 06-2024 concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la lutte contre les eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées par le remplacement de chambres doubles, en créant deux chambres séparées, dans les secteurs des Planches, en Ruty et Praz la Vellaz à Servion, le chemisage du collecteur principal entre le chemin du Moléson et la STEP de Servion

- M. Christophe Bossel, rapporteur, lit devant l'assemblée les conclusions de la Commission qui estime que le projet est utile, bien conçu et techniquement adapté et recommande donc l'acceptation de ce préavis.
- M. R. Sermier donne lecture du rapport de la Commission des finances qui recommande d'accepter le préavis municipal.
- M. Hermann Olivetta est surpris de constater la présence dans ce projet de chambres combinées, une approche, qui, lui semble-t-il, se pratiquait d'antan. Le municipal, M. Olivier Auberson confirme qu'il ne reste que quelques chambres doubles identifiées comme non problématiques en lien avec l'apport d'eau claire dans les eaux usées. Elles ne seront pas refaites.
- M. Nicolas Détraz demande un complément d'information concernant le chemisage. Le municipal lui détaille le processus apportant une dureté supplémentaire aux canalisations. Il s'agit d'une technique de poussage d'une « chaussette » en polymère à l'intérieur d'une canalisation existante en passant par le regard. Cette pratique requiert d'abord le passage d'une caméra pour valider la faisabilité de la pose et localiser les canalisations annexes qui se branchent dans la canalisation principale, puis d'un robot qui atténue les possibles aspérités. Après la pose d'une membrane en polymère qui est durcie par un robot émettant des UV, une ouverture est découpée autour des canalisations annexes afin de mettre en place des raccordements étanches. Ce procédé permet de ne pas devoir remplacer la totalité de la canalisation pour un prix plus avantageux, tout en offrant une résistance accrue par rapport à une simple canalisation et une durée du temps de travail réduite.
- Enfin, le municipal répond à M. Robert Hugentobler qui se soucie de l'augmentation des quantités de pluie. Le projet présenté est destiné à transporter des eaux usées et non pas des eaux claires. Il n'y a donc pas de problème de canalisation associé à ces dernières.
- Le préavis municipal 06-2024 est accepté avec deux abstentions.

14. Préavis municipal n° 07-2024 concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la lutte contre les inondations à la STEP de Servion, par la mise en place d'un collecteur d'eaux claires et de caniveaux

- A propos du projet présenté, le municipal, M. O. Auberson, relève que, à la suite des

fortes pluies des derniers jours, les sols ainsi que le Parimbot ne sont plus capables d'absorber les grandes quantités d'eau tombées, ce qui a eu pour effet d'inonder les surfaces extérieures de la STEP, ainsi que quelques locaux, heureusement sans conséquences pour la bonne marche de celle-ci.

- M. C. Bossel, rapporteur, présente les conclusions de la Commission qui recommande au Conseil d'approuver le préavis municipal.
- M. R. Sermier lit le rapport de la Commission qui recommande l'adoption du préavis.
- Ayant constaté la quantité de boues laissées par l'inondation, M. H. Olivetta demande si le nettoyage de la STEP a été effectué par la voirie ou par un contractant extérieur. S'agissant de la voirie, les relevés d'heures seront soumis pour remboursement à l'ECA.
- Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

15. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet, déléguée à l'ASIJ, relate que l'association s'est réunie le 12 juin 2024 et a voté deux préavis. Le premier concerne une demande de crédit de 240 000 fr. pour la pose de panneaux photovoltaïques. Étant donné la forte demande constatée actuellement dans ce secteur, il est impossible de connaître le délai de pose. Le deuxième préavis a vu une acceptation des comptes 2023 et du rapport de gestion. Les charges de 9 124 463,53 fr., soit 6 % de moins que le montant prévu au budget, laissent cependant un total de 8 389 818,45 à répartir entre les communes, en augmentation de 18.94 % par rapport à 2022, dont 1 326 228,60 fr. à charge de la Commune de Servion. Cette somme représente une augmentation de plus de 17 % par rapport à l'année précédente. Les principales raisons de cette augmentation sont dues d'une part aux charges de fonctionnement liées au Collège Gustave-Roud qui apparaissent pour la première fois dans les comptes et d'autre part l'augmentation inattendue des frais énergétiques.

Le nouveau directeur, M. Cédric Béguin, a rapporté que 1 754 élèves étaient inscrits à la rentrée de 2023. En 2024, ils seront 1 788. Il faut s'attendre à une augmentation continue dans les années à venir. Il se plaît à constater que l'EPS (Établissement primaire et secondaire) du Jorat attire les nouveaux enseignants, un indicateur du bon fonctionnement de celui-ci. Un projet de partenariat avec le théâtre Barnabé et le théâtre du Jorat a débuté et les spectacles proposés aux élèves ont remporté un vif succès. « Oser dire non », un autre projet en cours, concerne l'affirmation de soi la gestion de la pression des réseaux sociaux et la prévention du harcèlement.

Les deux réfectoires des collèges Gustave-Roud et Savigny ont reçu une aide financière de la part de la Confédération pour les assister dans leur démarrage.

Les garanties des deux ans ont été prolongées jusqu'à fin 2024 afin de compléter et terminer les finitions.

Un bilan CECB (Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments) est actuellement en cours en vue d'améliorer prochainement l'enveloppe énergétique du Collège du Raffort.

Les transports scolaires effectués par la compagnie HelvéCie donne toujours une entière satisfaction. Une demande a été déposée auprès des TL (Transports publics lausannois) par la Commune de Jorat-Mézières pour l'ajout d'un arrêt de bus supplémentaire à la hauteur du Collège Gustave-Roud.

AISFE – Association intercommunale de distribution d’eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes :

M. Bernard Burri annonce qu’une assemblée s’est produite un soir de match de football et qu’elle s’est ainsi terminée à 20 h 30. Il n’a pas d’informations à communiquer.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile :

M. H. Olivetta présente un rapport concernant les deux préavis votés lors de la dernière séance de l’association intercommunale. Les comptes ont été approuvés et montrent un excédent de revenus de 23 591,43 fr. pour des charges de 1 800 243,17 fr. Le coût réel par habitant se monte à 23,07 fr. pour une population de 65 479 personnes. Au vu du bon résultat de l’exercice 2023, le montant de 22 567,65 fr. (0,35 ct par habitant) sera ristourné aux communes membres. Le rapport de gestion 2023 souligne que si 1 266 convocations ont été adressées durant l’année, seules 965 personnes se sont présentées aux séances. 301 personnes ont adressé des formules diverses de dispenses.

L’essai fédéral des alarmes a été activé régulièrement le mercredi 1^{er} février 2024 pour un contrôle d’audibilité. En ce qui concerne les cas d’urgence, la PCi (Protection civile) est intervenu à la suite d’accidents sur l’autoroute vers Belmont. Du 17 au 25 août 2023, le plan canicule a été enclenché pour des missions d’appels à la population comprenant des visites à domicile. Lors des intempéries du mois de novembre, la PCi est intervenue à Puidoux où des routes ont été coupées et des maisons et salles inondées. La PCi s’est engagée lors de manifestations locales : XTL (Xtratrail Lavaux), Camp de l’ARFEC (Association Romande des familles d’Enfants atteints d’un Cancer) et le Lausanne Marathon. Par ailleurs, lors de la mise à niveau de 36 abris publics situés dans le district, quelques abris privés ont aussi été contrôlés. Il en résulte que sur 237 abris, de nombreux défauts ont été constatés : 41 défaillances, 14 avertissements et 17 mesures disciplinaires.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux :

M. B. Burri annonce qu’une séance a eu lieu le 27 mars 2024. Si les comptes pour 2023 présentent un excédent, la transformation du bâtiment de service en 2024 entraînera un déficit des futurs comptes.

16. Communications de la Municipalité

Police des Constructions – Aménagement du territoire – Mobilité – Forêts

M. Yves Devaud, municipal, présente un rapport fourni par Arborisme Leuba SA, l’entreprise mandatée par la Commune pour effectuer le [recensement des arbres remarquables](#) qui se trouvent sur son territoire, aussi bien sur le domaine privé que communal. Répartis entre les villages de Servion et Les Cullayes treize sujets ont été répertoriés dont un poirier près du Zoo et quelques chênes notamment. Le tilleul devant l’ancien collège de Les Cullayes a plus de trois cent ans.

- M. P. Allenbach demande si le rapport est publié sur le site de la Commune. Le municipal lui répond par la négative.
- M. Barthélémy Agaësse demande s’il serait possible de signaler les arbres recensés sur le site de la Commune. Le municipal lui répond que le but de cette campagne est surtout de recevoir des subsides cantonaux pour leur entretien et maintien. De surcroît, certains arbres se trouvent sur des propriétés privées.
- Le municipal annonce une coupe de bois dont une partie est de bonne qualité. Malgré

une attaque de bostriche, le Service des forêts prévoit de ne pas devoir couper plus que l'an passé. Il a l'intention de faire appel aux écoles pour la plantation qui s'ensuivra.

- M. H. Olivetta demande ce qui advient du bois qui a été la cible des bostriches. Il sert pour fabriquer des plaquettes humides pour le chauffage.
- Mme S. Braillard signale que, à la suite d'importantes coupes de bois, des néophytes envahissantes (notamment des impatientes glanduleuses) ont envahi le lieu-dit En Villard Montet et aimerait savoir si la Municipalité en est informée. [NDLR : les néophytes sont des plantes invasives dont les plus fréquentes chez nous sont le laurier-cerise (la laurelle qui se trouve dans de nombreuses haies), le solidage (verge d'or), le robinier (faux acacia), le buddléia (arbre aux papillons) et le séneçon sud-africain. Tous figurent d'ailleurs sur une liste noire au niveau suisse.] Le municipal lui répond que la gestion des néophytes envahissantes présentes dans les forêts, sont de la responsabilité du garde-forestier.
- Les CFF ont annoncé un changement d'horaire affectant la ligne de bus 10.385, en direction de la gare de Palézieux. Comme il s'agit de raccourcir le trajet de cinq minutes afin d'arriver à temps à la gare pour les correspondances, il a été décidé de supprimer l'arrêt de bus de Servion-Poste du parcours. Lors du changement d'horaire en décembre 2024, pour aller de Servion à la gare de Palézieux, il faudra prendre le bus 385 à l'un des autres arrêts de la localité : Zoo-Tropiquarium, Grange Rouge ou Clos de l'Auberge. Les correspondances en provenance de Les Cullayes ou d'Essertes avec un changement à Servion seront maintenues.

Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public

- M. Yves Boand, municipal, annonce que la deuxième édition du marché villageois aura lieu le 26 juin 2024.
- Concernant l'éclairage public, la Commune participe pour la première fois cette année au projet Perséides visant à diminuer la pollution lumineuse et, dans la nuit du 12 au 13 août 2024, l'éclairage public sera totalement éteint. Ce sera l'occasion d'admirer les étoiles filantes.
- Mme Claire Sarbach demande des précisions concernant les travaux en cours sur la route de Mollie Margot. Le municipal M. Y. Boand lui répond qu'ils sont en retard d'environ six semaines.

Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie – Télé-réseau – Informatique

- M. O. Auberson, municipal, remercie le Conseil d'avoir accepté les deux préavis du soir.
- Il annonce des travaux en cours à la STEP pour créer de petits bassins en tant que zone tampon en cas de fortes pluies et ainsi atténuer l'impact sur le Parimbot.
 - Il est prévu d'installer l'application iNotis de la société Cobalt à fin août 2024 sur le site de la Commune. Cette application téléchargeable permettra de consulter en un coup d'œil toutes les informations officielles émises par la Commune.

- La Commune a réussi son audit pour la certification CyberSafe.
- La Municipalité recherche encore quelques personnes pour rejoindre la Commission PECC (Plan énergie et climat communal).

Domaines et bâtiments – Déchets et déchetteries – Cultes

- Mme M. Ries, municipale, annonce qu'à cause des intempéries, les travaux aux cimetières ont pris du retard. Si les plantons installés sont petits, elle explique que c'est à la demande de la Fondation qui a participé financièrement à ce projet. Elle montre la photo d'une bordure composée d'un mur en gabions, surplombé d'un nid à l'usage des insectes. En outre, l'ancien compost sera remplacé par un container et un autre bac est prévu pour collecter le plastique. Les espaces autour seront semés de prairie fleurie.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- Concernant la déchetterie, M. J. Oberson, syndic, annonce que quelques personnes venant de l'extérieur de la Commune et donc non habilitées à y déposer des déchets ont été appréhendées.
- En dépit de l'interdiction de passage sur la route partant du centre de Les Cullayes actuellement en travaux, il note que beaucoup de véhicules ne respectent pas l'indication. Cela retarde également l'avancement des travaux. Après consultation avec la Gendarmerie d'Oron-la-Ville, M. Jean-Marie Zanutel, déjà habilité à contrôler le stationnement dans les communes de Jorat-Mézières et de Servion ainsi que les entrées à la déchetterie de Servion, a reçu comme mission d'arrêter les conducteurs en infraction à Les Cullayes.
- Des entretiens sont en cours pour engager un-e nouvel-le collaborateur-trice pour le Bureau technique.
- La journée organisée dans le cadre de la fête des 50 ans du Zoo a eu un grand succès et la Commune a reçu 130 inscriptions de seniors invité-e-s à participer au repas de midi.
- Une deuxième invitation a été envoyée aux seniors les invitant à un repas de midi le 11 juillet, cette fois-ci dans le cadre des rencontres de la jeunesse FVJC (Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes) RMC (Ropraz, Mézières, Montpreveyres-Les Cullayes). Il y a encore la possibilité de s'y inscrire.
- Le prochain tout-ménage de la Commune annoncera la fête du premier août qui aura lieu exceptionnellement sur le site des rencontres FVJC qui n'a pas encore été démonté (à côté de l'entreprise Blanc Transports SA sur la route cantonale entre Servion et Mézières). Elle se célébrera en collaboration avec les deux autres communes participantes, celles de Jorat-Mézières et de Montpreveyres.
- Le véhicule électrique acheté pour la voirie donne entière satisfaction. Il est parfaitement adapté pour le ramassage des poubelles sur les trottoirs et offre un gain de temps appréciable.
- Le syndic remercie les membres du Bureau pour leur présence et le travail qu'ils effectuent lors des dimanches de votations.
- Il remercie également la boursière et le secrétaire municipal pour la rédaction des

17. Questions individuelles et vœux

- La présidente rappelle que les questions individuelles et vœux à l'adresse de la Municipalité sont libres. La Municipalité est également libre de répondre dans la séance ou dans la suivante. Ces questions et vœux ne peuvent pas donner lieu à un vote.
- M. François Henry souhaiterait que la Municipalité transmette ses félicitations aux employé·e·s de la voirie pour la création des décorations magnifiques posées à différents endroits de la Commune. Ses propos reçoivent des applaudissements.
- M. Serge Theintz remercie la Municipalité d'avoir posé ses panneaux graphiques à la déchetterie. Certaines personnes suivent le chemin indiqué pour prévenir contre les accidents de circulation à la sortie. Il note cependant la disparition des palettes qui longtemps ont été posées sur le sol entre les containers de verre et qui empêchaient les gens de s'enfoncer dans le terrain. Il propose de les remettre.

Le syndic est dubitatif car l'usage à long terme des palettes est questionnable.

- M. S. Theintz a constaté que les employés communaux entrent physiquement dans le container à bois pour repousser les planches y jetées et ceci pendant les heures d'ouverture de la déchetterie. Comme ils sont invisibles de l'extérieur, il craint un accident. Il demande de poser un panneau avertissant d'une éventuelle présence humaine à l'intérieur des containers.
- M. P. Chaubert informe la Municipalité que, conformément à la question qui lui a été confiée (point 7 ci-dessus), il a examiné la compatibilité de l'appartenance en même temps à la Commission de gestion et à la Commission permanente de recours en matière d'impôts et de taxes. Rien ne l'interdit formellement. Cependant, plusieurs cas de jurisprudence du Tribunal fédéral insistent et de manière contradictoire sur l'indépendance de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes, allant même jusqu'à contester que cette Commission soit composée d'un membre du Conseil qui édicte les lois et les taxes. M. P. Chaubert recommande fortement de ne pas cumuler un rôle dans les deux commissions. M. Claude Lelièvre se propose dès lors en remplacement de Mme C. Mérat, qui se retire bien qu'ayant été élue régulièrement durant la séance en tant que membre de la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts.
- Constatant que le Conseil a voté sur deux objets qui concernent l'eau et la forêt, Mme S. Braillard demande s'il ne serait pas possible de travailler plus en amont avec un bureau spécialisé qui pourrait proposer une vision et des compétences générales sur ces thématiques.

Le syndic répond qu'en matière de bois, les travaux se font toujours sous l'égide de l'inspecteur des forêts. Il apprécierait cependant toute indication de bureau ou d'entreprise, capable d'aider la Municipalité dans ses travaux spécialisés.

- Mme S. Braillard annonce que le règlement d'application sur la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est maintenant disponible.

18. Clôture de la séance :

- La séance est levée à 21h45.
- Pour la préparation du prochain Conseil et les préavis municipaux qui seront portés à l'ordre du jour, le rendez-vous prévu avec la Municipalité pour les commissions nommées, notamment celle des finances est fixé au 24 septembre.
- Prochaine séance : 7 octobre à 19h30, salle communale, Les Cullayes.

La présidente :



Christine Mueller



La secrétaire :



Philippa King Rojo